AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2636
FR0004154060-FS1101

13 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NETGEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2017, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 novembre 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société NETGEM et détenir 2 471 966 actions NETGEM représentant autant de droits de vote, soit 8,33% du capital et 5,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport à l'offre publique de rachat de ses actions par la société NETGEM[3].

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 664 667 actions représentant 44 791 472 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C2566 du 3 novembre 2017.